

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX**

Séance générale du 6 décembre 2021

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

Le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts siège en séance ordinaire ce lundi le sixième (6^e) jour du mois de décembre 2010, à dix-neuf heures (19 h 00) au lieu et heure ordinaire des séances. La séance est diffusée en via la page Facebook de la Municipalité.

Présent (s) : Madame Lina Lavoie, Conseillère
Madame Danye Simard, Conseillère
Monsieur Rémy Gaudreault, Conseiller
Madame Jonathan Gaudreault-Néron, Conseiller
Madame Marie-Paule Boudreault, Conseillère

Assiste également à la séance, madame Marcelle Pedneault, la directrice générale, greffière-trésorière.

1 – MOMENT DE RÉFLEXION

Alexandre Girard, Maire, invite l'assemblée à un moment de réflexion.

2 - CONSTATATION DU QUORUM

Le Maire constate la présence de cinq (5) Conseillères et Conseillers, donc il y a quorum.

3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Moment de réflexion;
2. Constatation du quorum;
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2021;
5. Dérogation mineure pour le 42 Rang des Lacs;
6. Dérogation mineure pour le 6 054 508 Rang Chicago Ouest;
7. Formation sur l'adoption du PL 49;
8. Formation sur le code d'éthique pour les élus;
9. Dépôt des rapports d'audit concernant la conformité de l'adoption du budget et de la conformité de l'adoption du PTI;
10. Appui à la MRC de Charlevoix-Est pour recevoir un soutien financier au volet 2-soutien à la mise en œuvre de plans d'action en faveur des aînés;
11. Organisation du sauvetage d'urgence hors route en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est-Acceptation du scénario final et engagement de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts;
12. Vente de terrain à M. Michaël Gaudreault et Mme Alexandra Pageau sur le lot 151-41;
13. Achat d'une tenue de combat à l'Arsenal pour Stéphane Néron;
14. Achat de coton ouaté pour les pompiers à la Cie RB Broderie;
15. Fermeture du bureau municipal pour la période des Fêtes 2021-2022;
16. Adoption du calendrier 2022 des séances générales du conseil;
17. Avis de motion concernant le règlement ayant pour objet d'établir les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc,

- égout, enfouissement des ordures, ainsi que la collecte sélective pour l'année 2022;
18. Adoption du règlement #228-93 pour abroger le règlement #194-99 et les articles #6,7 et 8 du règlement #201-00 relatif au stationnement;
 19. Contrat de travail à Marcelle Pedneault;
 20. Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil concernant certains dons, marques d'hospitalité ou tous autres avantages (art. 6, al. 4 loi sur l'éthique);
 21. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM);
 22. Contrat pour le soutien technique du logiciel CIM 2022;
 23. Le Service d'Aide communautaire de Charlevoix-Est demande une aide financière;
 24. Varia;
 25. Comptes à ratifier de novembre 2021;
 26. Comptes à payer de novembre 2021;
 27. Salaire du mois de novembre 2021;
 28. Rapport du maire, des conseillers et des conseillères;
 29. Période de questions allouée aux contribuables;
 30. Levée de l'assemblée.

RÉSOLUTION 2021-12-4640

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simard résolue à l'unanimité par les Conseillers et Conseillères présents :

D'adopter l'ordre du jour tel que lu par Monsieur le Maire et de garder l'item « Varia » ouvert jusqu'à l'item suivant.

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2021

RÉSOLUTION 2021-12-4641

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le procès-verbal du 15 novembre 2021 soit, par la présente, adopté tel que rédigé et produit aux membres de ce Conseil.

5 –DÉROGATION MINEURE POUR LE 42 RANG DES LACS

RÉSOLUTION 2021-12-4642

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée le 18 octobre 2021;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié en date du 24 novembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de permettre la construction d'une résidence unifamiliale à une distance de 6,30 mètres de la ligne avant de terrain alors que le règlement de zonage numéro 228-35 de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts prescrit, dans la zone U-6, une marge de recul avant minimale de 9,00 mètres;

CONSIDÉRANT que cette dérogation est considérée comme mineure;

CONSIDÉRANT que la configuration en angle du terrain est limitative quant à l'implantation de la résidence;

CONSIDÉRANT qu'un cours d'eau est présent à l'arrière du terrain et que la bande riveraine très près de la résidence si celle-ci respecte la marge de recul avant;

CONSIDÉRANT que l'avancée de la résidence permettrait de pouvoir avoir une plus grande partie de la cour arrière utilisable, c'est-à-dire à l'extérieur de la bande de protection riveraine;

CONSIDÉRANT que l'avancée de la résidence ne causerait pas un décalage significatif de l'alignement des façades par rapport aux terrains voisins;

CONSIDÉRANT que la dérogation est considérée comme étant mineure;

CONSIDÉRANT que cette opération ne causerait pas de préjudice aux propriétés voisines;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif en urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation telle que déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jonathan Gaudreault-Néron et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'ACCEPTER la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant la propriété située au 42, rang des Lacs (Lot 6 054 270) afin de permettre la construction d'une résidence à une distance de 6,30 mètres de la ligne avant de terrain alors que le règlement de zonage numéro 228-35 de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts prescrit, dans la zone U-6, une marge de recul avant minimale de 9,00 mètres

6 – DÉROGATION MINEURE POUR LE LOT 6 054 508 RANG CHICAGO OUEST

Ce point est remis à une prochaine réunion.

7 – FORMATION SUR L'ADOPTION DU PL-49

RÉSOLUTION 2021-12-4643

Il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire Mme Marcelle Pedneault, DG, greffière-trésorière à la formation du PL-49 au montant de 125\$ plus les taxes applicables.

8 – FORMATION SUR LE CODE D'ÉTHIQUE POUR LES ÉLUS

RÉSOLUTION 2021-12-4644

CONSIDÉRANT QUE les élections municipales 2021, les élus doivent suivre la formation obligatoire « le comportement éthique »;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un tarif pour cette formation par la FQM qui est de 2 500\$ pour 15 personnes et des frais de 200\$ par personne supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé à la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs s'il veuille se joindre à nous pour diminuer les coûts;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'inscrire les élus de la municipalité de Notre-Dame-des-Monts ainsi que ceux de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs à la formation obligatoire sur le comportement éthique à la FQM. Les frais seront partagés selon le nombre de personnes par municipalité.

9 – DÉPÔT DES RAPPORTS D'AUDIT CONCERNANT LA CONFORMITÉ DE L'ADOPTION DU BUDGET ET DE LA CONFORMITÉ DE L'ADOPTION DU PTI PRÉPARÉ PAR LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

RÉSOLUTION 2021-12-4645

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De déposer les rapports d'audit concernant la conformité de l'adoption du budget 2021 et la conformité de l'adoption du PTI 2021-2023 préparé par la Commission municipale du Québec.

10- APPUI À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR RECEVOIR UN SOUTIEN FINANCIER AU VOLET 2- SOUTIEN A LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS

RÉSOLUTION 2021-12-4646

APPUI À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR RECEVOIR UN SOUTIEN FINANCIER AU VOLET 2 – SOUTIEN À LA MISE EN ŒUVRE DE PLANS D'ACTION EN FAVEUR DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE le Québec est l'une des sociétés où le vieillissement de la population est le plus marqué dans le monde;

CONSIDÉRANT QUE selon Statistique Canada (2016), la population de la MRC de Charlevoix-Est s'élève à 15 509 habitants et que les personnes âgées de 55 ans et plus forment une proportion importante de la population totale, soit 45%;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a amorcé en 2019 le renouvellement de sa politique Municipalité amie des aînés (MADA) qui a été soutenue par le ministère de la Santé et des Services sociaux;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche a permis aux municipalités de la MRC de Charlevoix-Est d'élaborer et d'adopter des politiques et des plans d'action spécifiques à leurs réalités;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont créé des comités de pilotage permettant de travailler sur le plan d'action MADA de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal et la MRC ont adopté les plans d'action et la politique MADA;

CONSIDÉRANT QUE les retombées positives du volet deux du programme de soutien MADA se soient avérées positives pour la mise en œuvre de certaines actions des municipalités et des MRC au Québec et que la présence d'un coordonnateur MADA permet de faciliter l'obtention de financement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun de déposer une demande au volet 2 du Programme de soutien à la démarche MADA qui permet de se joindre à la démarche collective de la MRC de Charlevoix-Est qui est de déposer une demande au ministère pour se doter d'une ressource à quelques jours par semaine dont le mandat sera de coordonner la mise en œuvre et le suivi du plan d'action MADA et d'accompagner les comités de mise en œuvre des actions, d'appuyer les responsables administratifs de la MRC et des municipalités participantes dans leurs démarches auprès des instances gouvernementales afin de mettre en œuvre les plans d'action MADA, d'établir des mécanismes de suivi et d'évaluation de l'atteinte d'objectifs afin de favoriser la mise en œuvre et le suivi des plans d'action MADA et de concerter et mobiliser le milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Dany Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts mandate la MRC à déposer une demande au ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre du volet deux;

Il est également résolu que le conseil municipal mandate Mme Dany Simard à titre de représentant du comité MADA de la MRC de Charlevoix-Est pour assurer le suivi au comité de pilotage de la mise en œuvre du plan d'action MADA et que le conseil municipal assure un suivi au plan d'action MADA.

11-ORGANISATION DU SAUVETAGE D'URGENCE HORS ROUTE EN MILIEU ISOLÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST-ACCEPTATION DU SCÉNARIO FINAL ET ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-MONTS

RÉSOLUTION 2021-12-4647

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2021-11-27 du conseil des maires de la MRC de Charlevoix-Est relative au scénario final retenu pour l'organisation du sauvetage d'urgence hors route en milieu isolé sur le territoire municipalisé et en territoires non organisés (TNO);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité adhère au choix retenu par le conseil des maires;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière sera déposée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) par la MRC de Charlevoix-Est au nom des municipalités et des territoires non organisés (TNO) de son territoire pour l'achat d'équipements et de formation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jonathan Gaudreault-Néron et résolu unanimement ce qui suit :

- De s'engager à participer au projet d'organisation du sauvetage d'urgence hors route en milieu isolé et à assumer une partie des coûts;
- D'autoriser le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutiens à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du MAMH;
- De nommer la MRC de Charlevoix-Est comme organisme responsable du projet auprès du MAMH dans le cadre de la demande d'aide financière.

c. c. Mme Caroline Dion, directrice générale adjointe, directrice de la sécurité publique et des communications, MRC de Charlevoix-Est

12-VENTE DE TERRAIN À M. MICHAËL GAUDREULT ET MME ALEXANDRA PAGEAU SUR LE LOT 151-41

RÉSOLUTION 2021-12-4648

CONSIDÉRANT le lot 151-41 situé sur la rue du Jardin qui demeure non vendu à ce jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lina Lavoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts vend à Monsieur Michaël Gaudreault et Mme Alexandra Pageau résidents au 24 rue du Jardin, Notre-Dame-des-Monts, Québec, G0T 1L0, terrain connu et désigné comme étant le lot 151-41 au cadastre officiel de Canton Desales, dans la municipalité de Notre-Dame-des-Monts contenant une superficie de 918,6 mètres carrés, pour un coût total de 10 561.60\$ taxes incluses entre les deux parties. De plus, la municipalité de Notre-Dame-des-Monts autorise Mme Marcelle Pedneault, directrice générale ainsi que M. Alexandre, maire à signer tous les documents reliés à la vente de ce terrain incluant le contrat notarié chez Me Lise Robitaille.

**13 – ACHAT D’UNE TENUE DE COMBAT À L’ARSENAL POUR
STÉPHANE NÉRON**

RÉSOLUTION 2021-12-4649

Il est proposé par la conseillère Danye Simard et résolu à l’unanimité des
Conseillers et des Conseillères présents;

De faire l’achat d’un bunker starfield Larq2063 chez la Cie l’Arsenal au montant de
1 920.08\$ taxes incluses pour le pompier Stéphane Néron.

**14 – ACHAT DE COTON OUATÉ POUR LES POMPIERS À LA CIE RB
BRODERIE**

RÉSOLUTION 2021-12-4650

Il est proposé par le conseiller Rémi Gaudreault-Néron et résolu à l’unanimité
des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire l’achat de douze cotons ouatés pour les pompiers chez RB Broderie pour un
montant de 736.19\$ plus les taxes ainsi que la matrice au montant de 60\$ plus les taxes
applicables.

**15 – FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES
FÊTES 2021-2022**

RÉSOLUTION 2021-12-4651

Il EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à
l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le bureau municipal soit fermé pour la période des Fêtes à partir du jeudi 16
décembre 2021 à 16h00 jusqu’au vendredi 7 janvier 2022 inclusivement. Le bureau
sera ouvert à compter du lundi 10 janvier 2022 à 8h00.

**16-ADOPTION DU CALENDRIER 2022 DES SÉANCES GÉNÉRALES DU
CONSEIL**

RÉSOLUTION 2021-12-4652

CONSIDÉRANT que l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le
conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances
ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danye Simard résolue
à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires
du conseil municipal pour l’année 2022, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à
19h00 heures.

17 janvier 2022	4 juillet 2022
7 février 2022	8 août 2022
7 mars 2022	12 septembre 2022
4 avril 2022	3 octobre 2022
2 mai 2022	7 novembre 2022
6 juin 2022	5 décembre 2022

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

**17-- AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT AYANT POUR
OBJET D'ÉTABLIR LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LES
SERVICES MUNICIPAUX, SOIT : AQUEDUC, ÉGOUT,
ENFOUISSEMENT, COLLECTE DES DÉCHETS, LA COLLECTE
SÉLECTIVE AINSI QUE LA VIDANGE DE FOSSE SEPTIQUE POUR
L'ANNÉE 2022**

RÉSOLUTION 2021-12-4653

AVIS DE MOTION est par la présente donné par la conseillère Marie-Paule Boudreault concernant le règlement ayant pour objet d'établir les tarifs de compensation pour les services municipaux, soit : aqueduc, égout, enfouissement, collecte des déchets, la collecte sélective ainsi que la vidange de fosse septique pour l'année 2022.

**18-ADOPTION DU RÈGLEMENT #228-93 POUR ABROGER LE
RÈGLEMENT #194-99 ET LES ARTICLES #6,7 ET 8 DU RÈGLEMENT
#201-00 RELATIF AU STATIONNEMENT**

RÉSOLUTION 2021-12-4654

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

D'adopter le règlement #228-93 pour abroger le règlement #194-99 et les articles #6, 7 et 8 du règlement #201 relatifs au stationnement.

**19-CONTRAT DE TRAVAIL DE MME MARCELLE PEDNEAULT,
DIRECTRICE GÉNÉRALE, GREFFIÈRE-SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

Remis à une prochaine réunion

**20- DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DES
DÉCLARATIONS FAITES PAR UN MEMBRE DU CONSEIL
CONCERNANT CERTAINS DONS, MARQUES D'HOSPITALITÉ OU TOUS
AUTRES AVANTAGES (ART. 6 AL. 4 LOI SUR L'ÉTHIQUE)**

RÉSOLUTION 2021-12-4656

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lina Lavoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE déposer un extrait du registre public des déclarations faites par un membre du conseil concernant certains dons, marques d'hospitalité ou tous autres avantages. Aucune déclaration pour l'année 2021.

**21 – RENOUELEMENT DE L’ADHÉSION À LA FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM)**

RÉSOLUTION 2021-12-4657

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Monts renouvelle son adhésion à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l’année 2021 au montant de 1 165.57\$ taxes incluses, que cette dépense fait partie du budget 2022 et que le paiement soit effectué en janvier 2022.

**22 – RENOUELEMENT DU CONTRAT POUR LE SOUTIEN
TECHNIQUE DU LOGICIEL CIM 2022**

RÉSOLUTION 2021-12-4658

CONSIDÉRANT que les modules suivants sont utilisés pour l’administration générale de la municipalité :

Soutien technique	3 366,00\$ plus taxes
Version réseau (2 postes)	1 430,00\$ plus taxes
Soutien Gestion des permis	786.50\$ plus taxes
Soutien technique rôle évaluation	355.74\$ plus taxes
Module de transmission électronique des T4 et relevés 1	467.50 plus taxes
Transmission des bordereaux de paie par internet	209,00\$ plus taxes
Module de paiement direct des comptes fournisseurs	467,00\$ plus taxes

CONSIDÉRANT les prix mentionnés ci-haut pour les mises à jour, l’assistance technique et l’utilisation des modules;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jonathan Gaudreault-Néron et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

DE RENOUELER le contrat avec la Corporation d’Informatique Municipale (CIM) pour l’année 2022 au coût de 7 081.74\$ plus les taxes applicables et d’autoriser le paiement. Ces dépenses feront partie du budget 2022 et le paiement sera effectué en janvier 2022.

**23- LE SERVICE D’AIDE COMMUNAUTAIRE DE CHARLEVOIX-EST
DEMANDE UNE AIDE FINANCIÈRE**

RÉSOLUTION 2021-12-4659

Il est proposé par le conseiller Danye Simard et résolu à l’unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

De faire un don de 50\$ au service d’aide communautaire de Charlevoix-Est.

24- VARIA

25– COMPTES À RATIFIER DE NOVEMBRE 2020

RÉSOLUTION 2021-12-4660

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce conseil la liste des chèques à ratifier comme suit :

Fonds d'administration :	16 710.92\$
Eau potable :	<u>561.84\$</u>
Total :	17 272.76 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Paule Boudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères :

QUE ce Conseil ratifie la liste des chèques telle que ci-dessus décrite.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NUMÉROS, 2824, 2825, 2826, 2829, 2832, 2836, 2837

26 – COMPTES À PAYER DE NOVEMBRE 2020

RÉSOLUTION 2021-12-4661

ATTENDU QUE la Directrice Générale produit à ce Conseil l'analyse détaillée des comptes à payer de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de novembre 2021 au montant de 83 900.08 \$;

Fonds d'administration:	31 287.47 \$
Eau potable:	<u>93.77 \$</u>
TOTAL :	31 381.24 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Lina Lavoie et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de novembre 2021 au montant 31 381.24 \$ et autorise la Directrice générale à procéder au paiement des comptes au montant de 31 381.24 \$;

QUE cette liste remplit l'obligation de l'article 7.3 du règlement numéro 225-08.

27– SALAIRES DU MOIS DE NOVEMBRE 2020

RÉSOLUTION 2021-12-4662

ATTENDU QUE la Directrice générale produit à ce Conseil le coût des salaires de la Municipalité de Notre-Dame-des-Monts pour le mois de novembre 2021 au montant de 18 403.07\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rémy Gaudreault et résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE ce Conseil ratifie les salaires payés pour le mois de novembre 2021 au montant de 18 403.07 \$.

CERTIFICATS DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

28– RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES CONSEILLÈRES

Le Maire et les conseillers (ères) font leur rapport.

29 – PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUABLES

30– LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2021-12-4663

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danye Simardet résolu à l'unanimité des Conseillers et des Conseillères présents :

QUE la séance soit levée. Il 19 h 33 .

Alexandre Girard, Maire

Marcelle Pedneault
Directrice générale, greffière. -très.

Le maire déclare ne pas utiliser son droit de veto et que sa signature du présent p.v. signifie que chacune des résolutions est réputée être signée individuellement.

Le présent procès-verbal est sujet, conformément à l'article 201 du Code municipal, à l'approbation par le conseil municipal, ce qui implique que son contenu peut être modifié lors de cette approbation prévue à la séance du conseil municipal du 17 Janvier 2022.

En conséquence, soyez avisé que toute mention indiquée au procès-verbal qui précède est sujette à modification lors de cette approbation.